

Commune du Castellard-Mélan

Compte rendu du conseil municipal Séance du 13 avril 2021

Date de la convocation : 06/04/2021

Sont Présents : Chantal BARDIN, Jérôme DENEUVE, Frédéric DELAYE, Elisabeth DUCHATELET, Mélanie MENGHINI, Cédric BREISSAND, Olivier RAMBEAUX

Excusés :

Mme Chantal BARDIN ouvre la séance à 18h45

Le conseil nomme Mélanie MENGHINI, secrétaire de séance.

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité

D 2021 10 COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET PRINCIPAL

Madame Elisabeth DUCHATELET, première adjointe, présente le compte administratif qui s'établit comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	64 784.51 €	Recettes	54 281.75 €
Dépenses	52 896.65 €	Dépenses	29 792.33 €
Excédent 2020	11 887.86 €	Excédent 2020	24 489.42 €
Excédent eau 2019 reporté	2 536.78 €	Déficit 2019 reporté	- 3 948.97 €
Excédent de clôture 2020	14 424.64 €	Excédent eau 2019 reporté	19 402.47 €
		Excédent de clôture 2020	39 942.92 €
		Reste à réaliser sur 2020 :	
		Dépenses reportées	36 000.00 €

Hors la présence du Maire,

- Le compte administratif du budget principal de l'année 2020 est approuvé
- Le compte de gestion 2020 du budget principal présenté par le Trésorier Principal est approuvé

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 6

D 2021 11 TARIFS COMMUNAUX

Après délibérations, le conseil municipal décide de maintenir pour 2021 les tarifs communaux 2020, soit :

- ✓ **Prix du bois d'affouage**, le stère est à 15 Euros le m3
- ✓ **Tarif et durée des concessions funéraires**, 150 € pour 30 ans

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

D 2021 12 VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire informe le conseil municipal que la suppression de la taxe d'habitation est compensée par la récupération au bénéfice de la commune du taux départemental sur le foncier bâti établi pour 2020, soit 20.70%.

La commune bénéficie d'une surcompensation d'un montant de 7 951 euros, celle-ci étant inférieure au seuil de 10 000 euros, il n'y a pas d'application de coefficient correcteur.

Après délibérations, le conseil municipal décide du maintien des taux tels que présenté dans l'état prévisionnel soit :

- Taxe foncière bâti 28.18%
- Taxes foncières non bâti 27.80%

Pour un produit attendu de	15 532.00 €
Allocations compensatrices	325.00 €
Prélèvement FNGIR	2 008.00 €

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

D 2021 13 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues et les propositions suivantes :

- GDA 50.00 €
- OISDB 200.00 €
- ADMR 200.00 €
- FSL arrondi 40.00 €

Après délibérations, le conseil municipal approuve les propositions de subventions présentées pour un montant de 490.00 €, qui sera inscrit au budget primitif.

Concernant la subvention ADMR, mesdames BARDIN, DUCHATELET et MENGHINI, directement concernées, ne prennent pas part au vote.

Concernant la subvention GDA, messieurs BREISSAND et DELAYE directement concernés ne prennent pas part au vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : FSL et OISDB : 7
ADMR : 4
GDA : 5

D 2021 14 AFFECTATION DU RESULTAT ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal,

- Constate les résultats suivants votés au compte administratif 2020 :

Excédent de fonctionnement : 14 424.64 €

Excédent d'investissement : 39 942.92 €

- Proposition d'affecter 14 424.64 € en investissement au budget général,

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif qui se résume comme suit :

Fonctionnement :	Recettes	65 522.00 €	
	Dépenses	65 522.00 €	
Investissement :	Recettes	224 925.79 €	
	Dépenses	224.925.79 €	dont restes à réaliser : 36.000.00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, adopte le budget principal 2021 tel que présenté ci-dessus.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

D 2021 15 ADHESION « 40 BATIMENTS PERFORMANT » Annule et remplace la délibération D 2021 05

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération prise en date du 23 février 2021 concernant l'inscription du bâtiment abritant la mairie et un logement au programme « 40 bâtiments performants » porté par Provence Alpes Agglomération.

Cette délibération étant antérieure à la notification de la FNCCR il y a lieu de l'annuler et de la reprendre dans les délais légaux.

Dans le cadre des Contrat Régionaux d'Equilibre Territorial (CRET) il est nécessaire que les communes volontaires délibèrent sur un projet de groupement de commandes relatif aux études envisagées.

Pour ce faire, les communes volontaires devront adhérer au groupement, par délibération, avant le lancement de la procédure pour une somme de 100 € pour les bâtiments de moins de 1000m².

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise Madame le Maire à signer l'adhésion pour une somme de 100 €
- Dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2021.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Point sur le Site internet

Madame le Maire informe le conseil municipal des difficultés rencontrées avec le prestataire choisi pour la mise en place du site internet.

Compte tenu des délais largement dépassés malgré relances, la commune se voit dans l'obligation de rompre le contrat établi et de choisir une nouvelle formule. Des possibilités sont envisageable pour un coût annuel d'environ 120 euros.

Après délibérations, le conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à dénoncer le contrat initial et à signer un nouveau contrat dans une enveloppe de 150 euros annuels

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Entretien des chemins

Madame le Maire rappelle la nécessité d'entretenir les extérieurs communaux, chemins, cimetières, abords de la mairie.

Deux options sont à étudier, soit une entreprise extérieure, soit une embauche sur un contrat occasionnel dans les conditions établies les années précédentes.

Un rendez-vous a été pris avec une entreprise d'insertion et le devis est attendu.

Madame le Maire propose d'attendre les devis afin d'étudier quelle sera la meilleure solution, compte tenu des réglementations à mettre en œuvre en cas d'embauche d'un salarié.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 7

Questions diverses :

Aucune question diverse n'est abordée

La séance est close à 19h25